

Association « Points d'Eau »
Laspeyrieres
46800 Belmontet

Montcuq, le 6 février 2012

Mesdames, Messieurs les Maires du canton de Montcuq,
Mesdames, messieurs les Conseillers Municipaux,

Objet : protection du patrimoine sur le territoire

Mesdames, Messieurs,

Au cours des dernières années, de nombreux actes de destruction du patrimoine ont eu lieu sur le canton de Montcuq que nous aimons tous beaucoup : destruction de lavoirs publics par des particuliers, défonçage par engin mécanique d'une partie de la voie romaine de Saint-Jean à Gayrac, destruction de la tour de Ventalay et en ce début d'année, de la Chapelle Saint-Jean de la Rivière. Ces 2 derniers bâtiments, très anciens et présentant des caractéristiques architecturales très intéressantes, étaient chargés d'histoire et cités dans de très nombreux documents d'archives au cours des siècles passés. Leur disparition est une perte irrémédiable pour notre collectivité et pour les générations futures. Les membres de notre Association, comme beaucoup de citoyens avec lesquels nous avons pu échanger, sont indignés par cette situation et craignent que d'autres cas similaires ne se produisent encore.

En conséquence, à vous, Messieurs les élus, qui êtes responsables du territoire, nous demandons de prendre toutes les mesures mises à votre disposition par la loi, pour éviter que de telles destructions ne puissent se renouveler :

- 1°) Instituer, par délibération du Conseil Municipal, le permis de démolir (et ceci sans restriction).
- 2°) Dresser une liste la plus exhaustive possible des constructions et/ou des lieux, même privés, présentant un intérêt collectif, historique, architectural ou autre.
- 3°) Diffuser largement ces informations auprès des résidents.

Comptant sur votre compréhension et votre souci de bien gérer votre commune, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre attachement au patrimoine de notre territoire.

Pour le C.A. de « Points d'Eau » :

La secrétaire

P.S. : Sur le même thème, nous vous rappelons que quelques communes du canton ont signé une charte les engageant à ne plus aliéner de chemin. Nous invitons ceux qui ne l'ont pas encore fait à le faire au plus vite.

